



Bulletin d'information



n° 64 mai 2015

Madeleine est partie en ce mois de janvier.

Et pour nous souvenir, ces quelques mots.

C'était Madeleine !

Madeleine,

C'était quelqu'un qui pensait que l'éducation et la culture sont indispensables à l'être humain !

Madeleine,

C'était quelqu'un qui pensait que transmettre éducation et culture est un devoir de l'être humain !

Madeleine,

C'était quelqu'un qui pensait que notre planète peut être sauvée !

Elle a pris en charge la réduction des produits phytosanitaires dans nos villages !

Elle a pris en charge l'organisation des journées Essonne verte/Essonne propre !

Elle participait allègrement à l'organisation des chantiers nature !

Madeleine c'était quelqu'un dont l'enthousiasme nous mobilisait tous !

Elle nous a convaincus et entraînés dans les équipées de l'Opéra à Fontainebleau !

Théâtre à Vaux-le-Vicomte, concert à Blandy-les-Tours et tant d'autres !

Elle randonnait sans faiblesse même dans des circuits aussi difficiles que celui des Trois-Pignons !

En octobre, nous eûmes le privilège de la voir rayonnante au retour de Fontainebleau après " Così fan tutte " et exprimer sa joie de " sortir d'entre mes 4 murs ".

Enfin le 6 janvier Christian l'a vue, elle était, semblait-il, en forme et ils parlèrent de politique, neurobiologie, relativité etc...

C'était Madeleine !



1. Assemblée générale du Geai	2
2. Réponse à l'article sur les éoliennes	3
3. Concours départemental des villes et villages fleuris en Essonne	4
4. Saint-Escobille : Une décharge inutile et dangereuse	5
5. Les marais à Boutigny	7
6. Avenir énergétique	10
7. Bilan sur certaines de nos actions	12
8. Sorties prévues et activités du Geai en 2015	15

1. Assemblée générale du Geai

Samedi 24 janvier 2015 à Bouville

24 adhérents et 4 admirateurs se sont déplacés à Bouville et 37 autres étant empêchés ont donné leur pouvoir. Ce soutien nous est indispensable et est très motivant.

Voici les membres du nouveau Conseil d'Administration :

		Début	Fin
Peter	BELLCHAMBER	2013	2016
Laurence	BLATT	2013	2016
Pierre	BRICHER	2015	2018
Claudine	DELUZET	2013	2016
Claire	FISCHER - MENAGER	2013	2016
Laetitia	GILLARD	2014	2017
Christian	HER	2013	2016
Claudine	HER	2014	2017
Michel	LAMBERT	2014	2017
Annie	LE ROUX	2015	2018
Hélène	OCTAVE	2014	2017
Michel	OCTAVE	2014	2017
Roselyne	OSMOND	2014	2017

Le bureau :

Prénom	Nom	Fonction
Mr. Christian	HER	Président
Mme. Hélène	OCTAVE	Vice-présidente
Mme. Claire	FISCHER-MÉNAGER	Trésorière
Mme Claudine	DELUZET	Trésorière-adjointe
Mme. Claudine	HER	Secrétaire
Mme Laetitia	GILLARD	Secrétaire-adjointe

Le Geai



2. Réponse à l'article sur les éoliennes

de l'association Covi PEO (collectif vigilance projet éolien)



Dans l'article intitulé «La transition énergétique» du bulletin n°63 du Geai, les auteurs estiment que certaines associations de protection de l'environnement font du tort à la transition énergétique pour la croissance verte en refusant l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Mondeville. L'une d'entre elles, l'association Covi PEO, par le truchement d'un de ses membres, a sollicité un droit de réponse qui, bien sûr, lui a été accordé.

Covi PEO, n'est pas défavorable à l'énergie éolienne qui, en synergie avec d'autres énergies renouvelables, doit devenir un contributeur au futur «mix» énergétique français décarbonné. En revanche, elle est opposée aux parcs éoliens implantés trop près des populations locales concernées et qui peuvent mettre en danger la santé des riverains, la biodiversité et nuire à la qualité des paysages.

Covi PEO, veut protéger la santé et le bien-être des Mondevillois.

En 2006, l'Académie nationale de médecine a préconisé, dans l'attente d'une étude épidémiologique sérieuse, que l'on n'installe pas d'éoliennes de forte puissance à moins de 1500 mètres des habitations.

Nous nous associons à ce principe de précaution car les effets sur la santé - consécutifs à l'exposition sonore et infrasonore d'un parc éolien - ne sont pas encore bien connus. Il est également prudent d'attendre la mise en place de nouvelles normes acoustiques relatives à la construction d'éoliennes intégrant l'analyse des infrasons non mesurés à ce jour.

Une distance de 500 mètres apparaît, en outre, insuffisante dans le cas de parcs éoliens en milieu rural éloigné de toute source de bruit.

Nous voulons conserver l'intégrité du plateau de Mondeville - Videlles reconnu comme une entité paysagère remarquable par le parc naturel régional (PNR) du Gâtinais français. Ce plateau, constitué de 3 000 ha de terre agricole utile, ceinturé par des dizaines de kilomètres de coteaux boisés ininterrompus, est situé au contact de l'agglomération parisienne entre les vallées de l'Ecole et de l'Essonne. Ce paysage a été façonné au cours des siècles par la reproduction de pratiques locales transmises de génération en génération et est devenu singulier en région Ile-de-France (*voir la charte paysagère du PNR, l'atlas communal de Mondeville et le Guide des paysages urbains et naturels de l'Essonne*).

Nous voulons protéger la flore et la faune qui vit ou transite par le plateau de Mondeville - Videlles, situé au cœur d'un corridor écologique qui relie trois réservoirs de biodiversité d'importance nationale au sud de l'Ile-de-France : la forêt de Fontainebleau et ses extensions occidentales, les vallées de l'Essonne et de la Juine, et le massif de Rambouillet (*voir le Schéma régional de cohérence écologique d'Ile-de-France*). Nous étudions la possibilité de faire une demande d'expertise écologique, comme le propose le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, afin de vérifier si le plateau de Mondeville - Videlles, dans son ensemble, a vocation à rejoindre l'inventaire ZNIEFF et celui des réservoirs de biodiversité.



Nous pensons également que l'énergie éolienne ne présente pas que des avantages. L'inconvénient majeur est son intermittence. Le développement de l'éolien obligera à renforcer les réseaux, à mettre au point des unités de production énergétique rapide, pour suppléer les arrêts des aérogénérateurs, ou développer un stockage innovant de l'électricité pour répondre aux pointes de consommation.

Il ne faut pas occulter non plus l'évolution des charges - dues en grande partie à l'éolien - qui pèsent de plus en plus sur les consommateurs à travers la contribution au service public de l'électricité (environ 15 % de la facture d'électricité des Français en 2015). Cette charge sera pérennisée car la durée de vie de l'investissement éolien est de l'ordre de 20 ans.

En conclusion, nous ne pensons pas que la réussite de la transition énergétique pour la croissance verte soit particulièrement assujettie au développement des éoliennes de fortes puissances comme celles proposées par la société NEOEN à Mondeville.

A la demande de Pascal

Carole Présidente de Covi PEO

3. Concours départemental des villes et villages fleuris en Essonne

Chaque année, en juin, le Conseil Général va "noter" les communes qui se sont inscrites à ce concours pour obtenir la "fameuse" fleur que (tous) nous pouvons voir sur certains panneaux d'entrées de nos communes, suivant une réglementation bien définie au niveau départemental et national.



Les équipes de notation sont composées de 4 personnes :

- un ou deux représentants du Conseil Général,
- une ou deux personnes venant du milieu professionnel (horticulteur, professeur de ..., une personne ayant eue sa maison primée,...)
- pour compléter les équipes, un adhérent d'une association de l'environnement.

Ces jurys sillonnent les communes réparties selon les critères suivants :

- moins de 1000 habitants,
- de 1000 à 5000 habitants,
- plus de 5000 habitants,
- villes déjà labellisées,
- communes qui concourent dans le cadre de la fleur verte (zéro phyto).

A raison de 2 à 3 communes par jour et durant une semaine, les membres du jury sont accueillis par le maire ou l'édile en charge de l'environnement, ou dans les communes plus importantes par le responsable de l'équipe communale des espaces verts.

Explications des réalisations, des projets futurs, choix des végétaux, économie d'eau, désherbage, zéro-phyto, espaces des jardins "ouvriers", prévision plan d'inondations, circulations douces, implication des citoyens dans le fleurissement de leur commune (rue fleurie, jardin fleuri vu de l'extérieur, ensemble d'appartement, association qui prend en charge le fleurissement,...) – tout cela leur permet d'appréhender le dossier de notation.



Pour notre part, nous avons particulièrement apprécié :

- les réalisations faites en régie (les plantes et végétaux sont issus des ateliers municipaux).
- voir et entendre l'engagement et le dynamisme des employé(e)s municipaux qui sont fier(e)s de la réalisation de leurs parterres !

Nous déplorons, le manque de fleurissement ou de verdure près de certaines zones d'habitation (immeubles ou pavillonnaires) où le cadre de vie est bien triste !

Le dernier jour de la semaine, tous les jurys se réunissent et communiquent leurs notes. Plus tard, un second tour de visite est organisé pour confirmer leur choix, et enfin les récompenses départementales ont lieu en novembre.

Chacun de nous peut participer, il suffit de demander à la mairie si elle s'est inscrite à ce concours. Si ce n'est pas le cas, motivez et redynamisez vos édiles en créant un partenariat de bénévoles pour fleurir votre commune. Dans le cas contraire, faites connaître auprès de vos élus que vous souhaitez participer : laissez parler votre imagination et à vos plantoirs ! Vos réalisations ne laisseront pas insensibles vos voisins de cette amélioration de votre cadre de vie.

Claudine D et Laurence B




Pour en savoir plus : <http://www.villes-et-villages-fleuris.com/>

Près de nous :

 Milly-la-Fôret

 Baulne / Etampes / Morigny Champigny / Le Coudray Montceaux

 Boutigny-sur-Essonne

4. Saint-Escobille : Une décharge inutile et dangereuse



L'Association de Défense contre le projet de centre d'enfouissement à Saint-Escobille (ADSE) a été créée en 2002 pour lutter contre l'implantation d'un Centre d'Enfouissement Technique (CET) présenté par la société SITA filiale de SUEZ.

La dénomination de cette installation a d'ailleurs évolué depuis ; elle est devenue Centre de Stockage de Déchets Banals (CSDB) ou Centre de Stockage de Déchets Ultime (CSDU), puis Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), mais la réalité demeure la même : c'est une " décharge " destinée à recevoir des déchets industriels, non dangereux et non inertes !



Le dossier d'instruction déposé en 2005 a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique en 2007 avec plus de 4000 participations développant une opposition argumentée, appuyée par 14 contre-expertises réalisées par des bureaux d'études indépendants. Le préfet de l'Essonne a pris un arrêté de Projet d'Intérêt Général (PIG) en 2009. Cet arrêté a bien été annulé par la Cour Administrative d'Appel en décembre 2013, mais l'entreprise SITA s'est portée en cassation devant le Conseil d'Etat en 2014. L'ADSE, devenue depuis 2011, Association de Défense de la Santé et de l'Environnement, s'est immédiatement portée en défense, de même que les communes de Saint-Escobille et de Mérobert ainsi que la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France. Actuellement l'instruction se poursuit.

L'opposition à cette installation dépasse largement le niveau local. En plus du refus unanime de la population, l'ADSE est soutenue par 146 collectivités, dont la région Ile de France et le département de l'Essonne, 17 parlementaires de toutes tendances politiques confondues, 11 organismes professionnels agricoles et 70 associations.

Pourquoi refuser une "décharge" ?

La nappe phréatique de Beauce, l'une des plus grandes d'Europe, s'étend de la Loire à la Seine et du Loing au Loir, risquerait de nouvelles pollutions :

Le CSDU serait implanté dans une zone de grande vulnérabilité hydrogéologique, en terrain calcaire, karstique. La pollution des sources, des rivières et des captages d'eau potable situés à proximité est à craindre car dans nombre d'installations de ce type, les rapports officiels ont constaté de nombreuses fissures des membranes géotextiles (censées empêcher les lixiviats/jus d'ordure d'infiltrer les sols) qui n'ont pas résisté au temps, trop sollicitées par les pressions mécaniques, thermiques, chimiques, climatiques et autres.

Le transport accroîtrait les dangers d'accidents et la pollution

Le projet, inaccessible par voie ferroviaire ou fluviale, est situé à plus de 50 km des zones de production de déchets industriels et desservi par une route bordée d'arbres particulièrement dangereuse, d'une largeur insuffisante.

Les risques pour la santé sont prouvés

Le biogaz issu de la fermentation des déchets serait rejeté directement dans l'atmosphère; seule une faible quantité - environ 30% - serait brûlée par des torchères (aucune valorisation énergétique n'est prévue). Ce biogaz, soi-disant non dangereux, composé de dioxyde de carbone et de méthane, gaz à effet de serre puissants, contient en plus des germes pathogènes ou cancérigènes : l'Institut National de Veille Sanitaire a listé quarante substances pour lesquelles les effets toxiques sont connus et leurs émissions significatives nécessitent une information claire pour tout projet de décharge.

Les nuisances à l'activité agricole

S'il est vrai que 19 hectares seulement perdraient leur activité agricole, la servitude d'isolement de 200 m en périphérie porterait atteinte à 35 ha supplémentaires.

De plus, compte tenu des garanties exigées par les entreprises de l'agroalimentaire qui imposent une



distance de 1 à 2 km d'une décharge, une superficie de plus de 6000 ha serait impactée.

Plus de 50 exploitations agricoles pourraient voir leur production déclassée et même refusée avec des conséquences irrémédiables sur leur pérennité.

La disparition des terres destinées à l'alimentation humaine devient un problème gravissime qui va mettre en cause la sécurité alimentaire humaine des prochaines générations.

Afin de rendre inutiles les décharges, l'ADSE demande de prendre en compte l'écoconception, l'éco production artisanale et industrielle, la réduction des déchets à la source, la systématisation du tri sélectif, la réutilisation, le réemploi, le recyclage et la valorisation énergétique des déchets résiduels, cela dans le respect du principe de précaution.

Y compris en tenant compte des déchets du grand Paris, le PREDEC (Plan régional de prévention et de gestion des déchets issus du bâtiment et des travaux publics) élaboré par la région Ile de France, choisit cette solution la plus ambitieuse.

Ni ici, ni ailleurs, mais autrement !

A.D.S.E

5. Les marais à Boutigny

✚ **Chantier à Jarcy décembre 2014**, 1 semaine, organisé par le **SIARCE** avec la participation de la commune, du Geai :

6 jeunes débroussaillent et surtout broient laissant un chantier impeccable, malgré des



conditions hivernales et en période de fêtes ce qui rend leur action d'autant plus méritoire.



✚ **Chantier organisé par le PNR**, avec la participation de la commune, du Geai, de NaturEs-sonne sur la platière au hameau de **Marchais**.
27 Janvier 2015

10 personnes débroussaillent et curent les mares encouragées par l'enthousiasme de Vincent. Le niveau d'eau ne permettait pas l'usage des engins.



✚ **Chantier IMPRO au marais de Jarcy**:
chantier 17 février 2015.



Ce jour-là les jeunes s'en donnent à cœur joie. Toute la journée ils œuvrent pour dégager les arbres intrus qui pompent toute l'eau et l'énergie nécessaires à la santé et la beauté de ces chers roseaux.

✚ **Le Geai** chantier le 7 mars.





25 personnes sont venues prêter mains fortes au marais.

Nous avons eu le plaisir de rencontrer de nouveaux adeptes de Jarcy.

Léon a profité de cet engouement pour dégager les mares, dont le repeuplement par les batraciens est, à coup sûr, assuré.

Et voilà le résultat de l'expédition du **3/4/2015 (21H - 24H)** pour recenser les batraciens :

Prospection amphibiens Boutigny / Vayres / Courdimanche Fabrice Koney, Léon Van Niekerk

<p>Boutigny : mares Marchais</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 Tritons crêtés - 1 Grenouille rieuse - 3 grenouilles agiles + 7 pontes 	<p>Vayres , étang communal</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grenouille agile + 1 ponte
<p>Boutigny : Marais de jarcy, mares en sous-bois</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mare restaurée : 2 grenouilles agiles, + 5 pontes - Mares non restaurées : rien 	<p>Marais de Courdimanche</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 crapauds communs + 1 chanteur - 1 grenouille agile chanteur + ponte - 1 grenouille rieuse

Vayres bord de la D449

Rien, pollué par le ruissèlement de la route



Claudine et Léon



6. Avenir énergétique

Soyons clairs : l'avenir est sombre.



Au milieu du XIX^{ème} siècle les nations européennes mirent en marche les "grandes machines" à Sheffield, Essen, Le Creusot suivies dans un esprit d'émulation louable par bien d'autres, et depuis sous quelque avatar que ce soit, les "grandes machines" ne se sont plus jamais arrêtées.

Tels les rats dans le fromage de Hollande nous pillons, polluons la planète avec enthousiasme mais néanmoins quelques retombées éminemment positives :

hygiène de vie, antibiotiques, confort, qui, bien que très inégalement réparties ont entraîné un accroissement phénoménal de la population.

Si actuellement ces retombées positives concernent principalement une minorité de terriens, tous rêvent d'avoir accès au même niveau de vie.

Mais quelles sont les conséquences, et si l'on parle ici d'énergie, la même analyse est valable pour l'eau, la production agricole, les métaux de transition, etc...

Pendant des siècles les humains se sont ingénies à créer des machines qui fourniraient du mouvement sans rien recevoir en entrée (mouvement perpétuel). Echec total "on ne crée pas l'énergie", la seule chose que l'on sache faire c'est la transformer : éoliennes, marémotrice, panneaux solaires, cocottes minutes thermiques (centrales à charbon, à fuel, nucléaires) avec un rendement énergétique plus ou moins bon. Ainsi le moteur à explosion a un rendement **théorique maxi** de 60% donc pour 10 l de pétrole consommés, 4 sont à priori rejetés dans la nature sous forme de CO₂, CO, oxydes d'azote et autres joyeusetés. Notons que le rendement réel est environ de 10%...

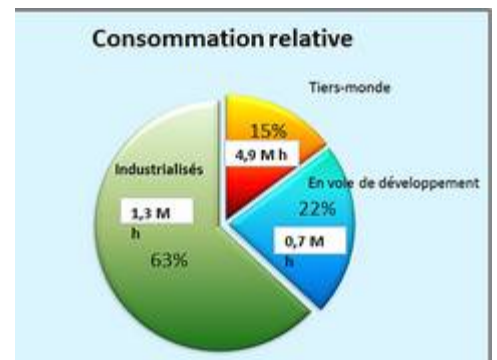


Population en milliards

Consommation en milliards de Tep/an

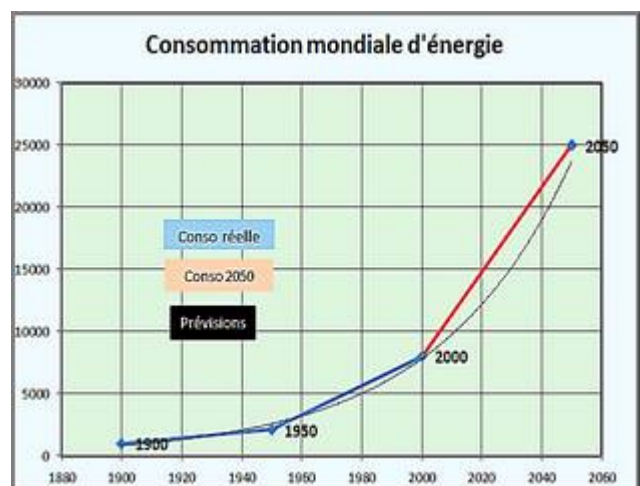
	Population	Conso/an
Tiers monde	4,90	5,41
Pays en voie de développement	0,70	1,16
Pays industrialisés	1,32	6,27

Pour faire court, comparons-les consommations d'énergie des habitants de



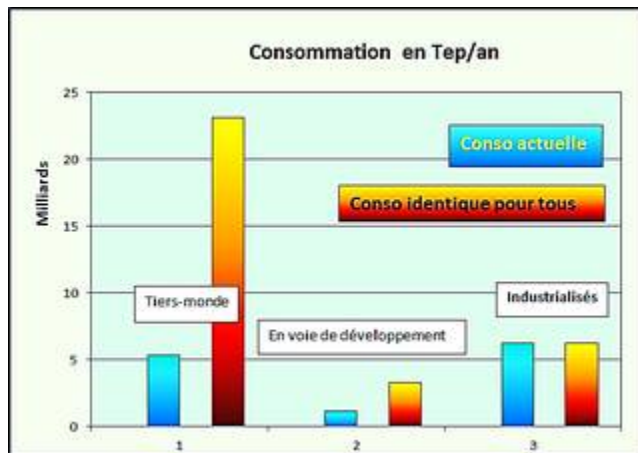
notre encore beau sphéroïde et prenons comme unité de mesure la tonne d'équivalent pétrole (Tep) ; nous aurions pu choisir le kWh, le joule ou bien d'autres mais les Majors : Esso, Shell, BP Total ont peut-être suggéré cette unité.

Il va de soi que, vu le niveau de vie des pays développés, une population de 1,3 en 2015, le reste de la planète n'aspire qu'à une chose : être logé à la même enseigne ! Le **graphique1** montre la consommation actuelle extrapolée en 2050 sans rien changer à nos habitudes.



Graphique 1

Donc en consommant à peu-près autant d'énergie par tête et sachant que les pays développés ont généré le réchauffement climatique actuel en utilisant les sources d'énergie carbonées (charbon, pétrole, gaz) il est légitime de se faire du souci pour l'avenir, et, la marche à Vénus comme la prévoit certains pessimistes, n'est pas improbable !



Graphique 2

Le **graphique2** montre ce que serait la consommation d'énergie au niveau planétaire si tous les habitants consommaient comme les privilégiés que nous sommes. Ce sont les données en bleu qui sont utilisées pour construire le **graphique1**. Il faut avoir présent à l'esprit que cela concerne les énergies de toutes natures : nucléaire, charbon, pétrole, gaz, solaire, photovoltaïque,

Si toutes, heureusement ne génèrent pas forcément de gaz à effet de serre, certaines posent d'autres problèmes : démantèlement, intermittence, déchets et toutes rejettent comme sous-produit de la chaleur.

Quelles sont les solutions ?

Prétendre répondre à cette question...!

Quelques pistes : éviter le gaspillage, consommer moins, isoler les habitations, contrôler la croissance de la population, privilégier les mix-énergétiques, optimiser les déplacements, consommer local quand c'est possible etc...vœux pieux mais l'avenir est sombre.



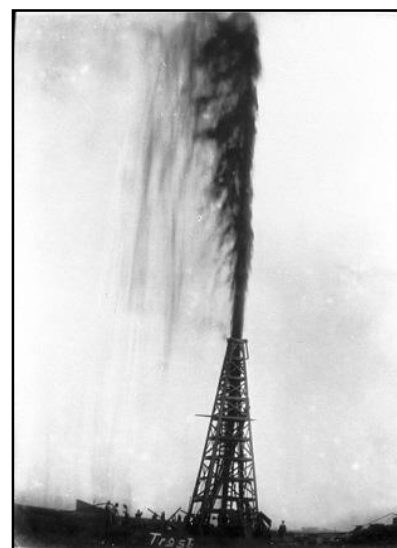
Un de nos lecteurs nous écrit.

Le village où je réside, Tricopyge-sur-Odonte, possède un temple de la consommation ou, comme tout bon citoyen, chaque semaine, je vais me fournir en énergie biologique.

Dans la période des fêtes, désirant faire une «gratinée», je souhaitais faire l'acquisition de ces bulbes chers à Sydney Béchet et là, quelle ne fut pas ma stupeur, les oignons étaient originaires de Tasmanie.

Aussi surréaliste, des patates, épluchées, conditionnées sous-vide, étaient produites aux Pays-Bas, épluchées au Maroc et vendues en Gâtinais. Bilan 20000 km pour les oignons, 6000km pour les patates !

O merveille ! Que de superbes créatures ! Quelle insigne beauté pare le genre humain ! O fier monde nouveau que hantent pareils êtres ! (La tempête)



Christian



7. Bilan sur certaines de nos actions

Le louchet restauré

Restauration du louchet de Baulne

Une vieille histoire qui tenait à cœur à Bernard. La ténacité est quelquefois récompensée et nos efforts n'ont pas été vains. Nos contacts avec la commune, le PNR et avec une association ASME (Association des Moulins de l'Essonne) ont porté leurs fruits

Il s'agissait de restaurer un « Louchet » machine destinée à l'extraction industrielle de la tourbe durant la première moitié du XX^e siècle et laissée à l'abandon à Baulne ; son propriétaire, inconnu alors ne se manifestant pas. En fait cette machine appartenait à son inventeur, Noé Delassus. La machine sera entreposée par le

Conseil Général de l'Essonne, service conservatoire des Espaces Naturels Sensibles, dans le domaine de Montauger. La présentation de cette machine doit s'effectuer dans un contexte global de valorisation du patrimoine industriel en Essonne



La tourbe fut exploitée durant plusieurs siècles, elle servit de source d'énergie de chauffage, mais aussi de base horticole, et parfois comme matériau de construction.

La tourbe résulte de l'accumulation de matières organiques végétales, non décomposées, fossilisées en milieu humide anaérobie pendant 1.000 à 7.000 ans. C'est la première étape dans le processus d'élaboration du charbon. L'exploitation tourbière fut développée industriellement en Essonne depuis 1835 et surtout de 1942 à 1980, puis la tourbe s'effaçant de l'économie progressivement dans le dernier tiers du XX^e siècle, supplantée par le charbon dont elle est le début, sur plusieurs millénaires.



L'exploitation :

L'exploitation tourbière s'effectue initialement par prélèvement dans le sol de blocs parallélépipédiques au moyen d'une "bêche" à ailettes en U. Sorte de louche qui donna son nom à l'outil, le "Louchet". A partir de 1942, suite à une pénurie de charbon liée à la seconde guerre mondiale, un inventeur avisé, Noé Delassus, créa une machine, dont celle qui nous occupe, avec un long bras qui avec 10 hommes, extrayaient 10.000 tonnes de tourbe/an. (En comparaison, à Abbeville, 130 ouvriers extrayaient 1.800 tonnes/an au louchet manuel). Ce bras remontait du sol des blocs de tourbe de 0,30 x 0,40 x 6,00m, que l'on découpait ensuite en pains pour faire 50.000 briquettes de 2 kg / jour, qu'ensuite les femmes retournaient 4 fois à 10 à 15 jours d'intervalle (40.000 à 60.000 / jour/personne) pour le séchage à terre, puis gerbage des briquettes de 0,300 kg en pyramides de 1.000 briquettes pour un ultime séchage (40 pyramides / jour / personne). Cette performance est due à l'inventeur de la machine Noé Delassus, qui exploita son procédé à Baulne et la Ferté Alais jusqu'à l'âge de 76 ans, dont l'exemplaire sis à Baulne est l'objet de notre requête.

Le Geaú et ASME



Négociations sur la restauration de la continuité écologique de la rivière Essonne

Etonnement du Geai en apprenant que le SIARCE qui au cours des années 2000 a installé sur notre rivière, un système de régulation du niveau de l'Essonne particulièrement performant envisage d'arraser les ouvrages existants - barrages, retenues et vannes télécommandées- du système de régulation, ce pour améliorer l'état de l'eau.

Le Geai a fait remarquer que la disparition de ces ouvrages pourrait intervenir sur le fonctionnement de zones humides remarquables telles que celle du marais de Jarcy ainsi que celles de la Bichetterie à Maisse et des marais de Gironville. Ces zones **DOIVENT** être considérées comme des zones Natura 2000.

Pour certains biefs l'abaissement du niveau de l'Essonne pourrait entraîner des dommages irréversibles aux patrimoines naturel (assèchement) et bâti (pourrissement des pilotis en bois).



Après négociations il a été décidé que Le SIARCE procéderait durant 1 an à des mesures de niveau d'eau sur le bief amont du moulin de la "Grande-Roue", après quoi les vannes seraient abaissées. Après cette phase abaissement des vannes et le suivi hydrologique, faunistique, floristique et la mesure des niveaux d'eau, durant 1 an un point sur les résultats serait fait avec les différents interlocuteurs : Geai, Mairie, SIARCE, ENS, PNR.

Des actions pour la protection de l'environnement

La réduction des déchets un enjeu primordial

- ☹ Peu de ramassage engendre des actes malencontreux.
- ✚ une diminution des enlèvements d'objets encombrants, une suppression de l'enlèvement des déchets verts provoquent l'apparition de dépôts sauvages un peu partout. Les bords de routes, les bords de chemins sont parsemés d'immondices.
- ✚ Les nouvelles dispositions ne solutionnent pas le problème au contraire !
Ce n'est pas inciter au tri que de diminuer le ramassage -18 au lieu de 32-, bien au contraire, la complexité fait souvent baisser les bras, „que dois-je faire de ceci de cela ? Où doit-on le mettre ? et maintenant quand doit-on le déposer ?
L'intervention au niveau des instances compétentes pour des dépôts sauvages certes donne quelques résultats mais les déplacements pour chaque dépôt réparé coûtent certainement plus cher (en temps, en pollution CO2), qu'un ramassage collectif en nombre suffisant.

Les sites classés dégradés par des constructions inopportunes dans des sites du parc naturel du gâtinais français

- ☹ Un monument même décoratif ne peut être construit dans un site situé dans une zone espace naturel sensible sinon à quoi sert ce classement.



Aménagement de chemins de promenade sur les communes de Gironville, Buno-Bonneveaux, Maisse, Courdimanche, Boutigny et Vayres .

L'objectif de l'étude est de proposer des aménagements pour mettre en lecture la richesse patrimoniale de la vallée de l'Essonne, dans toutes ses dimensions (naturelle, paysagère, historique, culturelle).



Quelques restrictions à ce projet ont été apportées, pour respecter l'aspect sauvage du site du marais de Jarcy, la plateforme d'observation doit être la plus discrète possible :

- Hauteur du plancher au-dessus du sol : 1m
- Hauteur de la rambarde : 1m
- Pas de Toit



Projet SFDM abandonné

[SFDM à Cerny et la région](#)

Le Geai a soutenu l'association DEPHY, regroupant mairies, associations élus qui s'opposait à l'installation d'un quai de chargement d'hydrocarbures à Cerny (recours gracieux – pétition-manifestations 2009-2012)


Association DEPHY et l'UAPNR et madame le maire de Cerny nous ont informé de l'abandon du projet.



Claudine

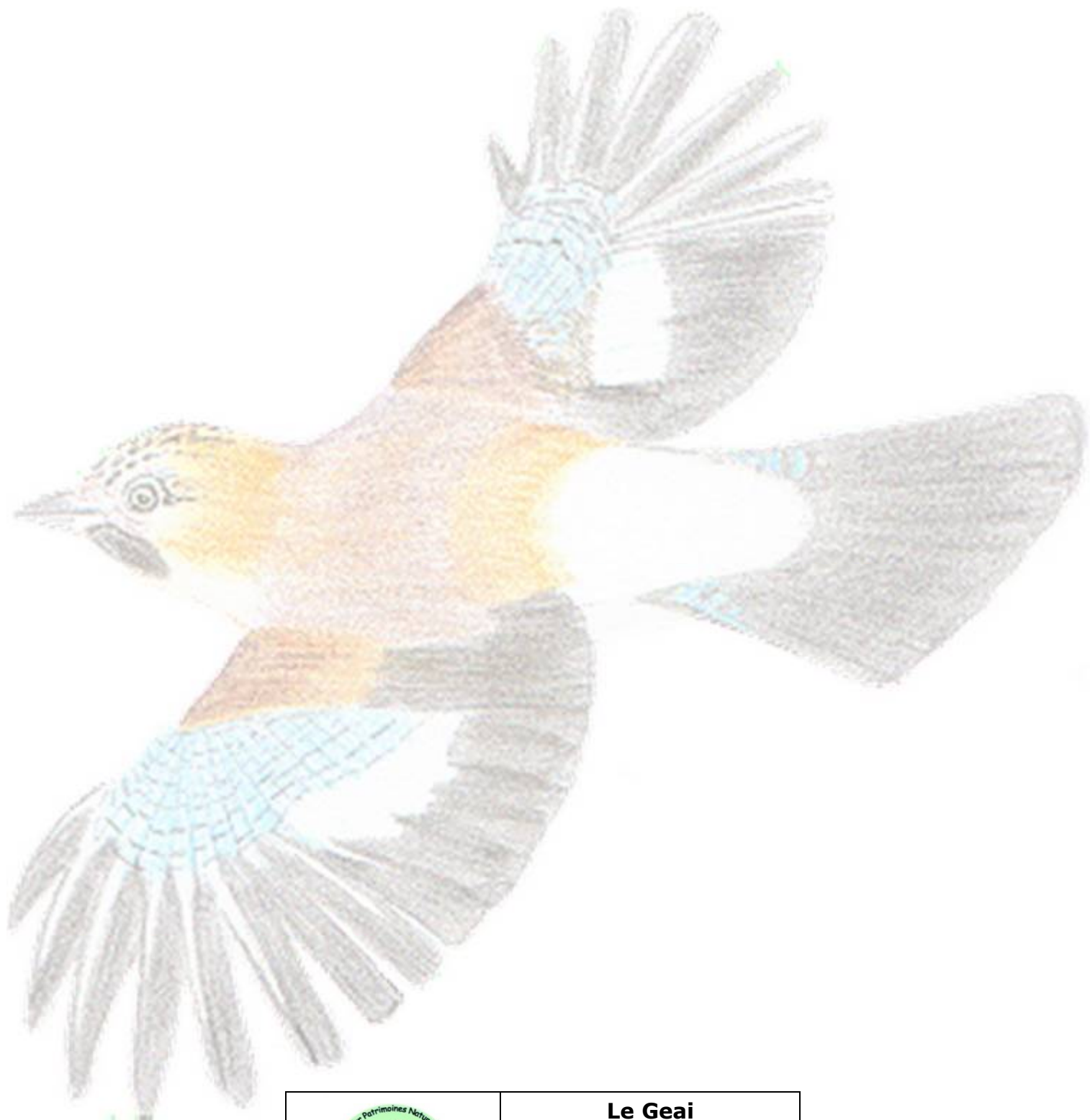


8. Sorties prévues et activités du Geai en 2015

sortie	Quand
<p>Marais de Misery/Echarcon Cette vaste zone humide comprend une mosaïque de milieux naturels surprenants (vieux boisements humides, saulaies, aulnaies, roselières, prairies...). Un labyrinthe aquatique d'étangs et de chenaux, correspondant à d'anciennes fosses à tourbe.</p>	<p>22/04/2015, La journée avec pique-nique sorti du sac.</p>
<p>Abris ornés Buno-Bonnevaux (91), abri du Larris des Boulins : connu pour une de ses gravures assez réaliste appelé "le guerrier" car il tiendrait des armes dans chacune de ses mains. © GERSAR*</p>  	<p>On se greffe sur une sortie existante 07/06/15 avec Champcueil Rdv à 10h00, la matinée Inscription obligatoire auprès Geai 06 89 49 89 42 Legeai91@le-geai.fr</p>
<p>Maison de Chateaubriand Arboretum de la Vallée-aux-Loups</p> 	<p>Au printemps pour le musée, les azalées, les rhodos, les camélias, l'arboretum 20/05/2015 La journée départ 9h gare de Boutigny covoiturage</p>
<p>Rallye botanique avec IMPRO</p>	<p>21/05/2015</p>
<p>JdG à Soisy/Ecole Avec un rallye touristico pédestre</p>	<p>06/06/2015 la journée</p>
<p>Curage des mares à Jarcy avec les ENS</p> 	<p>12/09/2015 Baptisée la mare Geai</p>
<p>Connaissance des champignons</p>	<p>13/10/2015</p>

✚ GERSAR Groupe d'Etudes et de Recherches et Sauvegarde de l'Art Rupestre





Le Geai

Association pour la mise en valeur
des patrimoines naturel et humain
dans les cantons de
Milly-la-Forêt et la Ferté-Alais

1 rue des Cordeliers
91820 Boutigny-sur-Essonne
06 89 49 89 42
legeai91@le-geai.fr

Directeur de la publication : Le Geai
Maquette et mise en page : Claudine Her
Imprimeur : ID'Imprim 91590 La Ferté-Alais
ISSN : 1634 5665 Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2015

